

Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band: 35 (1978)
Heft: 4

Artikel: Concours entre architectes
Autor: Codoni, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-997599>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours entre architectes

A. Codoni, arch. SAI/OTIA
Directeur de l'arrondissement sud
de la Direction des constructions fédérales

Tâche

La Direction des constructions fédérales a lancé, en été 1976, un concours public dans le but d'obtenir des projets d'un centre sportif de la jeunesse à édifier en trois étapes à Tenero. Il s'agit d'un complexe sportif à construire sur un terrain d'une superficie d'environ 110 000 m² mis à disposition par le Don national suisse, complexe qui devra faire harmonieusement corps avec les rives merveilleuses du lac Majeur, et devenir un point de rencontre idéal pour la jeunesse du pays.

Conditions annexes

Au programme du concours figuraient plusieurs vœux et caractéristiques à respecter. En particulier, il s'agissait de veiller à ce que la totalité des installations nouvelles s'intègrent parfaitement dans le paysage, et mettent même en évidence l'aspect proche et lointain du site. Dans ce contexte, on demandait surtout avec insistance d'observer les conditions restrictives posées par la zone protégée contiguë (baie de joncs et de roseaux).

La disposition des blocs de construction et l'architecture devaient, en outre, contribuer à créer une ambiance correspondant à celle d'un centre Jeunesse + Sport, donc sympathique et attrayante pour les jeunes sportifs. Il convenait, aussi, d'accorder une très grande importance au fait que la réalisation du centre devait se faire en trois étapes. Une description approfondie et détaillée des fonctions, dans le programme d'aménagement des lieux, formait la base permettant de trouver les meilleures solutions d'ordre économique et d'exploitation. En ce qui concerne les étapes de construction, l'ordre suivant devait être respecté, étant admis que chacune d'elles avait à être une unité complète en plein état de fonctionnement:

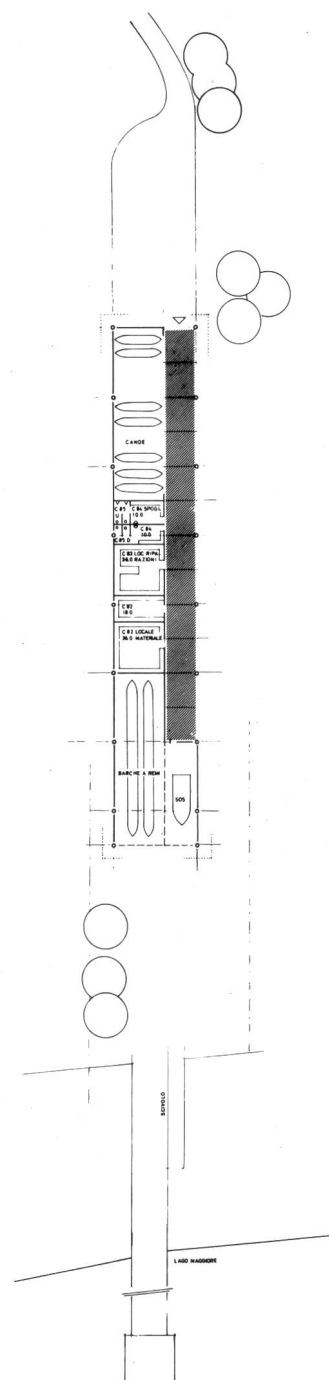
1re étape:

- travaux de terrassement et de remblayage jusqu'à la cote de + 197.00 au-dessus du niveau de la mer
- infrastructures
- accès et entrée principale
- salle de sport avec locaux annexes tels que vestiaires, dépôt du matériel, etc.
- piscine en plein air avec locaux annexes
- bassin de plongeon
- installations en plein air
- atelier pour travaux d'entretien

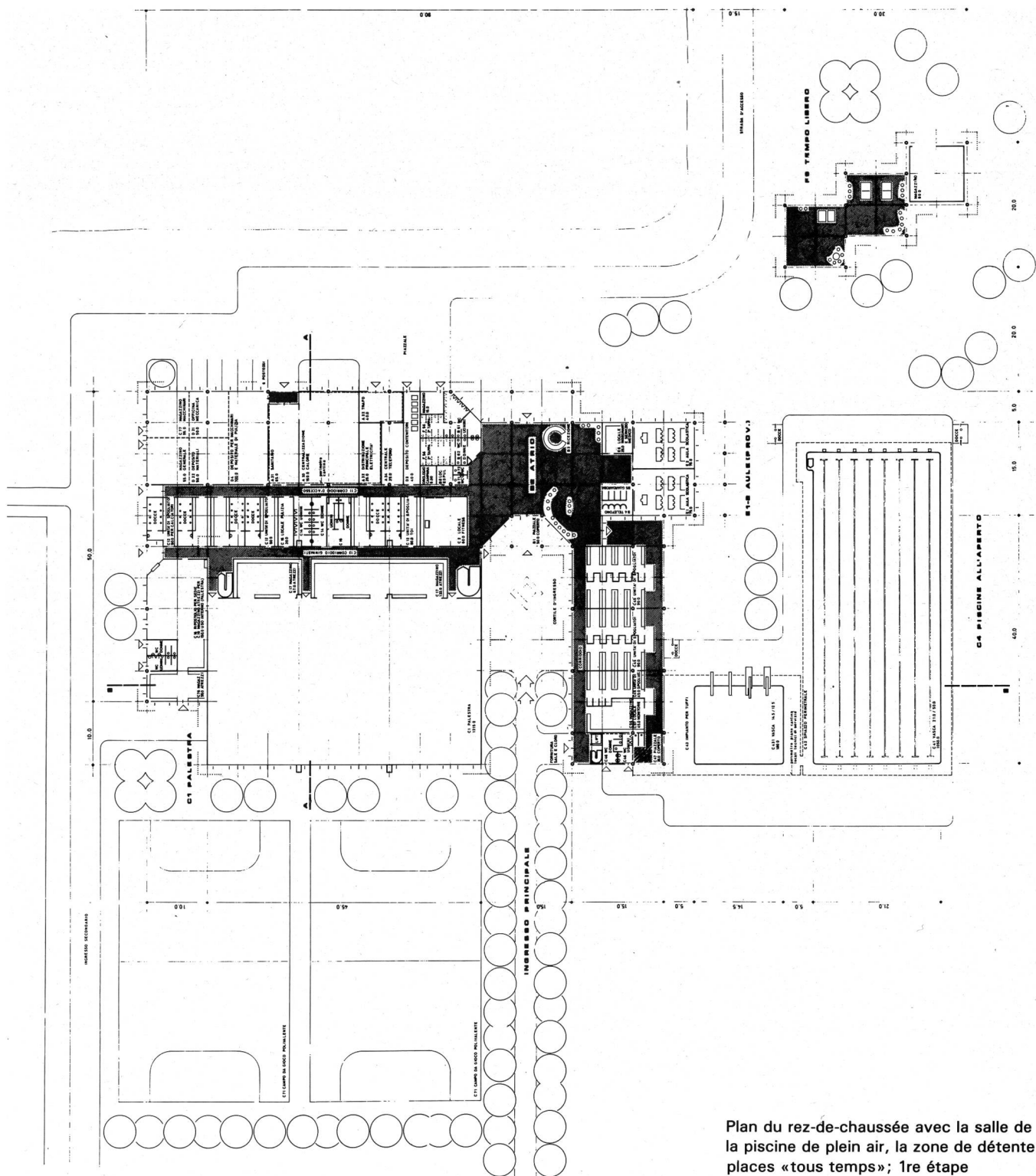
2e étape

- autres travaux d'infrastructure
- bâtiment administratif

C8 Darsena



La remise pour embarcations et installations pour les sports nautiques. Constructions prévues dans la 3e étape.



Plan du rez-de-chaussée avec la salle de sport, la piscine de plein air, la zone de détente et les places «tous temps»; 1re étape

- magasin (dépôt) central
- abris
- locaux pour l'enseignement
- réfectoire et local de détente
- unités de logement

3e étape

- autres travaux d'infrastructure
- piscine couverte et sauna
- remise pour embarcations et installations pour les sports nautiques
- autres abris
- autres unités de logement
- infirmerie

Pour protéger les différentes installations des fréquentes inondations dues au grossissement du lac Majeur (1928 = + 196.81 / 1951 = + 196.60 / 1977 = + 196.46 au-dessus du niveau de la mer), l'ensemble de la surface du centre devait être surélevée à la cote + 197.00, qu'il s'agisse des bâtiments ou des places extérieures, ce qui signifie qu'il était indispensable de remblayer.

Tous les planificateurs, architectes et autres spécialistes de nationalité suisse étaient autorisés à participer au concours, pour autant:

- qu'ils aient eu leur domicile ou leur siège social depuis le 1er juillet 1975 au moins dans le canton du Tessin, le Mesocco ou le Val Calanca (art. 25-27, SIA 152)
- qu'ils disposent d'un droit d'établissement dans le canton du Tessin, le Mesocco ou le Val Calanca, tout en ayant leur domicile légal ou leur siège social à l'extérieur du canton ou de ces régions.

L'exécution du concours était soumis au règlement de concours d'architecture SIA no 152/1972.

Exécution

Avant le concours proprement dit entre les architectes, des études préliminaires concernant le projet de construction furent faites, déjà, en étroite collaboration avec l'Ecole fédérale de sport. Après qu'une analyse générale des aspects touchant à la construction, à l'administration et, bien sûr, à l'engagement financier eût été faite, elles furent suivies de la mise au point du programme de concours, du programme détaillé des locaux, de même que des relations de fonctions et des plans à différentes échelles.

A la suite d'une annonce officielle parue dans la presse quotidienne et spécialisée, 127 spécialistes posèrent provisoirement leur candidature pour participer au concours. Après qu'ils eurent

reçu le programme définitif de concours, ils furent encore 73 à la maintenir, exigeant alors de recevoir les autres documents du concours. Dans les délais fixés, 50 projets furent remis à la direction des constructions fédérales.

Appréciation

Les 50 projets déposés furent d'abord soumis à un examen préalable dans le but de déterminer s'ils correspondaient bien aux prescriptions établies. Les personnes suivantes faisaient partie de la commission d'examen:

- le responsable technique du VIème arrondissement de la direction des constructions fédérales, à Lugano, de même que de la division des bâtiments, section des installations
- les spécialistes en matière d'administration de l'Ecole fédérale de sport de Macolin et de la Commission fédérale de gymnastique et de sport
- un représentant de la Centrale pour les questions d'organisation de l'administration fédérale, à Berne
- des représentants du Don national suisse, à Berne et à Tenero
- un représentant de l'office cantonal de planification

Par la suite, un jury procéda à l'appréciation proprement dite des projets. Voici quelle était sa composition:

- Huber Jean Werner, prof. arch. dipl. BSA/SIA, directeur des constructions fédérales, Berne (président)
- Codoni Arnoldo, arch. SIA, directeur du VIème arrondissement des constructions fédérales, Lugano
- Fochetti Martino, président de la commune de Tenero
- Fingerhuth Carl, arch. dipl. BSA/SIA/BSP, Zurich
- Gerosa Bruno, arch. dipl. BSA/SIA, Zurich
- Glaus Otto, arch. dipl. BSA/SIA/BSP, Zurich
- Haeblerli Eugen, arch. SIA, chef de la division des bâtiments, direction des constructions fédérales
- Hubacher Hans, arch. dipl. BSA/SIA, Zurich
- Käch Arnold, avocat, directeur de l'administration militaire fédérale
- Marazzi Attilio, arch. dipl. SIA, Lugano
- Mathys Adolf, président du conseil de fondation du Don national suisse, Zurich
- Nessi Luigi, arch. dipl. SIA, Lugano
- Rätz Willy, directeur suppléant de l'Ecole fédérale de sport de Macolin
- Dr Wolf Kaspar, directeur de l'Ecole fédérale de Macolin

Jury suppléant:

- Bezzola Rino, architecte, adjoint à la direction du VIème arrondissement des constructions fédérales, Lugano
- Giacometti Bruno, arch. dipl. BSA/SIA, Zurich
- Lebeau Raymond-Pierre, lic. et dipl. sc. nat., inspecteur fédéral des eaux et forêts, division de la protection de la nature, Berne
- Rhyner Kaspar, chef de section de la Centrale pour les questions d'organisation de l'administration fédérale, Berne

Experts:

- Balestra Giorgio, ing. dipl. SIA, chef de section du service cantonal de planification, Bellinzona
- Baumgartner Urs, chef de section à l'Ecole fédérale de sport de Macolin
- Blumenau Klaus, architecte de l'office pour les installations de sport, EFGS, Macolin
- Feitknecht Rodolfo, administrateur du centre sportif de la jeunesse et du domaine du Don national suisse, Tenero
- Pelli Oscar, maître diplômé d'éducation physique Bellinzona

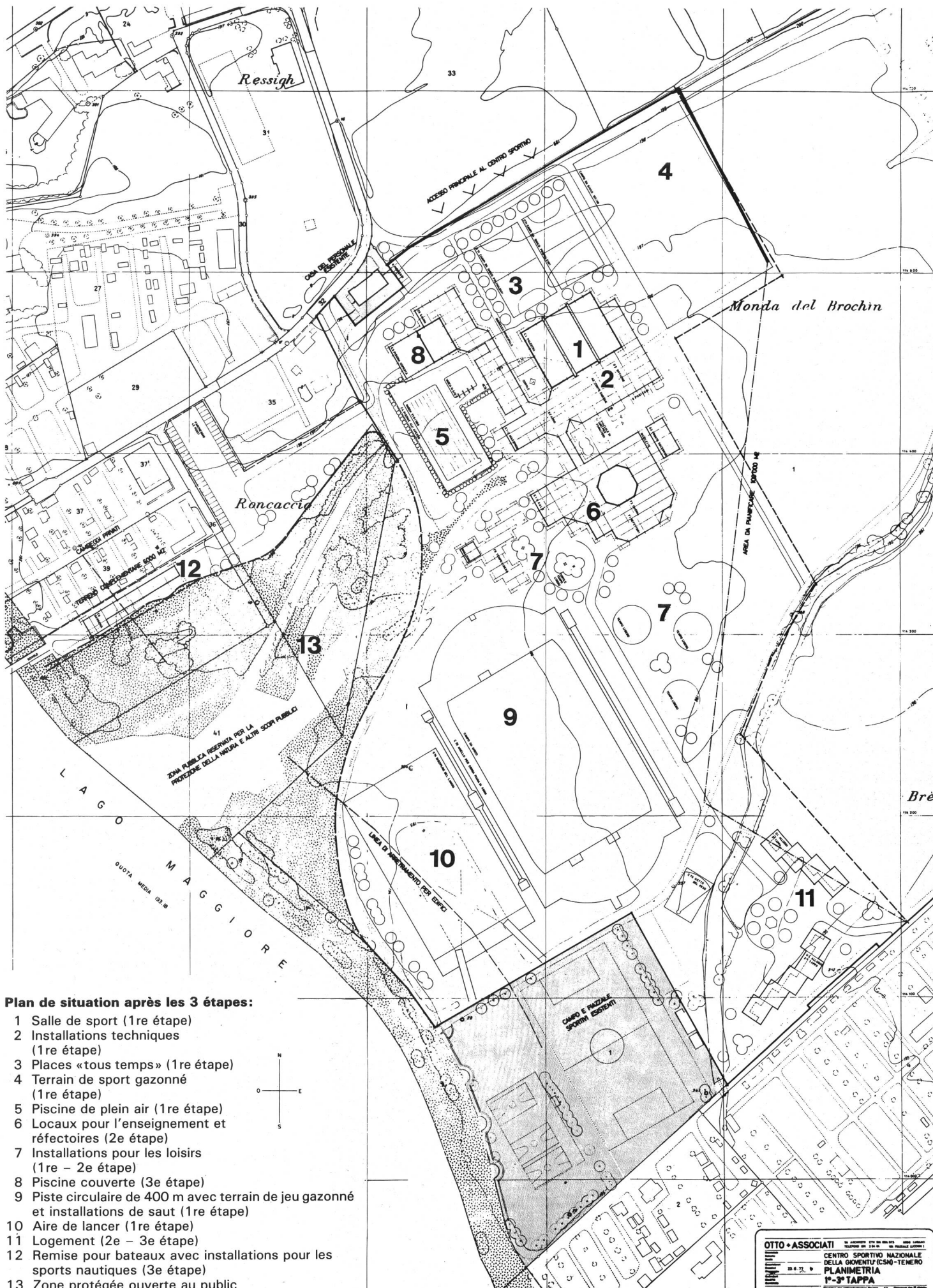
Les critères suivants ont servi de base à l'appréciation des projets:

- conception générale du projet
- situation, répartition dans le terrain, accès et communications internes, impact sur le voisinage
- aspect architectural, intégration dans le paysage, atmosphère, expression architecturale, aspect des étapes successives (autonomie), modifications topographiques
- aspects fonctionnels:
 - sur le plan administratif:
 - installations extérieures
 - bâtiments de sport
 - réfectoires/dortoirs
 - locaux pour l'enseignement
 - administration
 - sur le plan économique:
 - genre de constructions
 - travaux de terrassement et d'infrastructure
 - administration et entretien
 - volume des constructions

Délibérations du jury

Le jury s'est réuni à 4 reprises à Tenero, où les 50 projets étaient exposés, à savoir

- le 9 février 1977
- le 21 février 1977
- les 1 et 2 mars 1977



Il prit en tout premier lieu connaissance des conclusions de l'examen préalable, puis décida que tous les projets répondaient aux critères et seraient donc soumis à leur appréciation. Chacun de ceux-ci fut d'abord présenté par un membre de la commission de l'examen préalable.

Le jury se familiarisa alors avec l'ensemble des projets et put se faire une première idée de la valeur des travaux, après avoir entendu les exposés d'un groupe de travail ad hoc. D'emblée, on dut admettre que les candidats avaient été confrontés à des exigences élevées et qu'ils avaient mis beaucoup d'ardeur et de bonne volonté à tenter d'y répondre.

Après une première analyse minutieuse des 50 projets, 9 furent éliminés au premier tour pour insuffisances notoires. Le jugement se fait à partir des critères suivants:

- situation/intégration dans le paysage
- aspect architectural/apptitude à servir de centre sportif de la jeunesse

- valeur fonctionnelle et la 1re étape/ouverture sur les suivantes
- aspects administratifs

Ce premier jugement permit de répartir les projets en 3 groupes:

- les projets présentant une concentration extrême des bâtiments
- les projets avec bâtiments à plusieurs étages
- les projets avec bâtiment répartis dans le terrain sous forme de pavillons

Après le deuxième tour, 14 autres projets furent éliminés. Malgré des qualités indiscutables, ils ne correspondaient pas entièrement aux exigences posées. Le jury décida alors de soumettre les projets restants à un examen approfondi à partir des critères suivants:

- administration/organisation (EFGS/COAF)
- supports/statique (ingénieur du génie civil)
- prescriptions de construction (office communal des constructions de Tenero)
- terrassement et infrastructures

Au troisième tour, 15 projets furent écartés qui, malgré leur grande qualité, ne répondaient pas à toutes les exigences de détail. En conséquence, 12 projets restaient au choix du jury pour le tour final. Au terme de celui-ci, le classement se présenta de la façon suivante:

Rang	Projet No	Nom	Coût Fr.
1	50	DOMINO	18 000.-
2	14	CENTENERO	15 000.-
3	17	LINEA 220	11 000.-
4	25	BLU	10 000.-
5	13	ATRIUM	8 000.-
6	7	QUADRATO	7 000.-
7	49	FILARE	6 000.-
8	26	COMETA 76	5 000.-
9	27	AD HOC	-
10	11	IRIS	-
11	8	ORENET	-
12	20	CORTI E NATURA	-

Il fut alors décidé, en vertu de l'art. 46.3/SIA/152, d'acheter les 3 projets suivants:

Projet No	Nom	Fr.
19	PO	4000.-
34	DADO	3000.-
4	TELL	3000.-

Le jury a pu constater avec satisfaction que le concours entre architectes pour l'édification d'un projet de centre sportif de la jeunesse avait contribué dans une large mesure à faire un pas vers sa réalisation. La multitude d'idées intéressantes en face desquelles se trouva le jury obligea celui-ci à faire appel à toute leur perspicacité. Il fait part, à tous les candidats, de sa haute considération.

A la suite des résultats du concours et de certaines critiques émises, tous les projets retenus ont dû être retouchés sur un point ou sur l'autre. La flexibilité de l'enchaînement des étapes, en particulier ne fut pas toujours pris suffisamment en considération. Tenant compte de ces faits, le jury a finalement proposé de retenir le:

Projet no 50: DOMINO

Il sera repris par ses auteurs pour satisfaire aux critiques formulées. Des améliorations devront être apportées, en particulier à la disposition des surfaces libres, à la concentration des constructions avec déplacement maximal vers le nord, aux unités d'hébergement, aux axes de circulation et aux places de parc.

